



Commune de Saint Hilaire Les Places

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUILLET 2021 à 19h00

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, dûment convoqué le 19 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Sylvie VALLADE**, Maire.

PRESENTS : Mme Sylvie VALLADE, M. Jean-Bernard DOGNON, Mme Marie Line VALADE, M. Gérard CHANDES, Mme Pauline BRUZAT, M. François DAGIRAL, Mme Véronique JEAN, M. Jean-Marie BEYNET, M. Roland GRANGER

ABSENTS excusés : Mme Véronique BONNET (pouvoir à Mme Marie Line VALADE), M. Sébastien BAYLET (pouvoir à Mme Sylvie VALLADE), Mme Marie-José HEGARAT, Mme Brigitte LALLET (pouvoir à M. Jean-Bernard DOGNON), M. Vincent CALLANDREAU

ABSENT : M. Paul DEBET

Secrétaire de séance : Mme Pauline BRUZAT

APPROBATION COMPTE(S) RENDU(S)

Approbation du compte rendu du 17 mai 2022. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après 2 corrections de forme.

I – AFFAIRES FINANCIERES

1/ Complément tarifs camping

Madame le Maire propose de revoir les tarifs du pain (suite à une augmentation) et de valider les tarifs de vente de produits régionaux comme suit :

Tarifs boulangerie	Nouveaux tarifs
Pain ordinaire	1,50 €
Pain tourné	1,65 €
Baguette ordinaire	1,05 €
Baguette tradition	1,20 €
Pain tradition	1,75 €
Croissant	1,05 €
Pain au chocolat	1,10 €

Pain aux raisins

1,25 €

Nom du Producteur	Commune de production	Produit	Prix final
LOU GABISSOU	Saint Yrieix la Perche	Farine de blé blanche	2,50 €
LOU GABISSOU	Saint Yrieix la Perche	Pâtes fusilli blanches	4,50 €
LOU GABISSOU	Saint Yrieix la Perche	Pâtes coquillettes semi-complètes 500 g	4,50 €
LOU GABISSOU	Saint Yrieix la Perche	<u>Pâtes Pipe Rigate semi-complètes 500g</u>	4,50 €
EARL LA FERME DU BAS LIGOURE	LE VIGEN	Poulet basquaise. 2 pers. - 0.85 l	16,90 €
FERME AUBERGE DE LA BESSE	LES BILLANGES	Coq au vin blanc - 750 g	16,90 €
FERME AUBERGE DE LA BESSE	LES BILLANGES	Lentilles saucisses et lard - 750 g	16,90 €
LA FERME DES BALOFFES	SAINT PRIEST LIGOURE	Pâté de Campagne - 180 g	7,00 €
LA FERME DES BALOFFES	SAINT PRIEST LIGOURE	Rillettes de porc - 180 g	7,00 €
LA FERME DU TILLEUL	CHERONNAC	RILLETTE DE CANARD AU FOIE GRAS (30%) - 190 g	8,00 €
L'ATELIER DE LA CHATAIGNE	DOURNAZAC	Crème de marrons - 230 g	6,00 €
L'ATELIER DE LA CHATAIGNE	DOURNAZAC	Confiture de châtaignes au lait - 230 g	6,00 €
LES JARDINS D'HELENE	BERSAC SUR RIVALIER	Gelée extra de cassis. 180 g	6,00 €
LES JARDINS D'HELENE	BERSAC SUR RIVALIER	Confitures extra de fraises AB. 180g	6,00 €
L'ECUSSON NOIR	VERNEUIL SUR VIENNE	Boudin aux châtaignes à tartiner - 180 g	6,00 €
L'ECUSSON NOIR	VERNEUIL SUR VIENNE	Pâté de campagne aux Châtaignes - 180 g	6,00 €
GAEC LES RUCHERS DE LA COURCELLE	BERSAC SUR RIVALIER	Miel Acacia AB - 500 g	13,50 €
GAEC LES RUCHERS DE LA COURCELLE	BERSAC SUR RIVALIER	Miel de Bourdaine AB - 500 g	10,00 €
LA FAMILLE TEULET	LA ROCHE L'ABEILLE	Jus de pomme BIO - 1 l	4,00 €
LA FAMILLE TEULET	LA ROCHE L'ABEILLE	Pétillant de pomme BIO - 75 cl	4,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'ensemble des tarifs ci-dessus à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2/ Fête du 15 août 2022

La fête traditionnelle du plan d'eau le 15 août sera à nouveau organisée par la Mairie cette année.

En effet, le nouveau président de l'association LAC, Monsieur Pierre NYS, élu le 1^{er} juillet 2022 lors de l'assemblée générale, ne peut raisonnablement pas prendre la gestion de cet évènement compte tenu du délai de préparation.

Madame le Maire propose de revoir le mode de fonctionnement et le type de produits en vente lors de la journée du 15 août 2022.

Madame le Maire présente également l'idée d'organiser un repas suite à la demande d'administrés. Cette idée n'est pas retenue mais remplacée par la vente de sandwich (saucisse, merguez ou ventrèche à la plancha)

De plus, il est proposé de sélectionner une partie seulement des produits vendus à la buvette ce jour-là et d'en déterminer les prix.

Madame le Maire propose donc les tarifs et produits qui seront en vente le 15 août 2022 et encaissés par la régie buvette :

GLACES	
NESTEA pêche	2,00 €
pirulo coca	2,00 €
pirulo tropical	2,00 €
Smarties POP UP	3,00€
cône EXTREME 3 chocolats	3,00€
cône EXTREME vanille	3,00€
NUII mangue coco	3,00€
NUII caramel noix macadamia	3,00€
NUII crème et cookies	3,00€

SANDWICH	
Sandwich (saucisse ou merguez ou ventrèche)	3,00 €

SNACKS SALES	
Frites 250grs	2,00 €
Cheese burger	6,00 €
Hot dog	5,00 €
Nuggets poulet x4	2,00 €

SNACKS SUCRES	
Crêpe sucre/chantilly/nutella/coulis	2,00 €
Gaufre sucre/chantilly/nutella/coulis	3,00 €

BOISSONS SANS ALCOOL	
Eau de source 50 cl	1,00€
Eau de source 1,5 l	3,00 €
Limonade verre 20 cl	2,00 €
Perrier 33cl	2,00 €
Sprite 33 cl	2,00 €
Coca cola 33 cl	2,00 €
Fanta 33 cl	2,00 €
Fuzetea 33 cl	2,00 €
Minute maid orange 33 cl	2,00 €
Orangina 33 cl	2,00 €
BOISSONS ALCOOLISEES	
Bière pression 25cl	3,00 €
Panaché 25 cl	3,00 €
Bouteille vin rouge	10,00 €
Bouteille vin rosé	10,00 €

Bouteille vin blanc	10,00 €
---------------------	---------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'ensemble des tarifs ci-dessus à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3/ Travaux salle polyvalente

Madame le Maire expose que suite aux problèmes constatés sur la toiture et le plafond de la salle polyvalente, il est urgent de faire des travaux.

Madame le Maire présente les différents devis reçus au Conseil Municipal et les montants des subventions envisageables.

Nature des dépenses	Montant des devis TTC
DEVIS ALBIER T1	5 990,00 €
DEVIS ALBIER T2	13 250,00 €
DEVIS ALBIER T3	6 090,00 €
DEVIS ALLARD	3 329,41 €
DEVIS ELIEZ FAUX PLAFOND	19 180,68 €
Main d'œuvre en régie	1 513,40 €
TOTAL COUT	49 353,49 €
Subvention au département ACCORDÉE	1 797,00 €
Subvention DETR ACCORDÉE	11 633,58 €
ASSURANCE DÉJÀ PERÇUE	8 439,26 €
ASSURANCE reste à percevoir sur justification (factures)	7 879,98 €
FCTVA A RÉCUPÉRER EN N+2	3 751,68 €
Autofinancement par la commune	15 851,99 €

Aux vues de l'urgence d'intervenir et des différents éléments financiers présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- demande à Mme Le Maire de faire des demandes de subventions complémentaires au Conseil Départemental ainsi qu'à la Préfecture
- autorise les travaux nécessaires sur la toiture et le plafond de la salle polyvalente (soit l'ensemble des tranches)
- autorise Madame le Maire à signer les devis nécessaires aux diverses réparations

4/ Assurance sinistre salle polyvalente

Madame le Maire informe que suite au sinistre sur la salle polyvalente et au passage de différents experts de notre assurance, une prise en charge non négligeable a été attribuée.

Un premier versement de 8 439,26 € a déjà été versé. Un second montant de 7 879,98 € sera attribué sur présentation des factures acquittées.

5/ Vente d'une friteuse à gaz

Madame le Maire expose qu'une ancienne friteuse à gaz n'étant plus utilisée à la buvette peut être vendue.

L'ACCA représentée par Monsieur DOGNON serait intéressée.

Madame le Maire propose un prix de vente à 100 €.

Monsieur DOGNON sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la vente de la friteuse à 100€.

II– AFFAIRES GENERALES

6/Projet parc éolien de Fromentaux

Madame le Maire expose que Conseil Municipal peut donner un avis sur l'installation du parc éolien de Fromentaux sur La Meyze et Nexon dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier et après en avoir délibéré se positionne comme suit :

Sur 12 voix, 6 voix défavorables au projet et 6 voix favorables au projet (dont celle de Mme le Maire)

7/Convention dématérialisation des actes

Madame le Maire expose que dans un souci de modernisation du service administratif, la dématérialisation des actes est envisageable.

En effet, le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l'alinéa 3 de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour mettre en place cette dématérialisation, il convient d'établir une convention de télétransmission avec la préfecture.

Notre fournisseur de logiciel a prévu le module et les secrétaires seront formées prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Préfecture permettant la mise en place de la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

III– QUESTIONS DIVERSES

- Les demandes d'informations complémentaires pour un passage en budget annexe des recettes du camping et des gîtes ne sont pas encore finalisées par le secrétariat.
- Nous avons une secrétaire remplaçante qui a embauché ce matin car une de nos secrétaires va être absente pour raison de santé pendant plusieurs mois.
- Eau potable : sont apparus des soucis de disjonction sur le captage de la Grimaudie. Une des deux pompes (placée à 17 m de profondeur) connaît des faiblesses. Elle a été extraite et déposée chez un prestataire. Nous allons nous rapprocher de l'agence de l'eau pour connaître les financements possibles.
- Maison BORIE à Vialotte, l'assureur résilie le contrat vu l'état des bâtiments
- 3 réunions ont eu lieu avec la chambre d'agriculture, la 1^{ère} était à leur initiative sur les circuits courts. L'objectif est de travailler sur le projet de vente automatisée sur la place. C'est à cette occasion qu'ils nous ont proposé des produits locaux à la boutique du camping.
- AG syndicat des étangs
- Deux séances supplémentaires de matinées participatives ont eu lieu. Merci à tous les bénévoles et les élus qui se sont mobilisés. Cela représente au total près de deux mois de travail d'un agent...

- Le festival de Rock Métal s'est très bien déroulé. Aucun incident et il me semble 1850 entrées. Ce sont des organisateurs vraiment responsables. Bravo !
- L'ASP est allée en finale départementale contre Sauviat sur Vige et a malheureusement perdu...
- Accueil de Madame la Sénatrice. Nous avons fait part de nos difficultés de gestion ainsi que les problèmes de réseaux (fibre, téléphone)
- Commission communication sur le bulletin municipal
- RDV avec Mr VIVIANT suite au projet d'un jeune boucher pour installation.
- Vide grenier de la pétanque bien fréquenté ainsi que le concours de pétanque de l'ASP le lendemain.
- Le Maire a assisté à la cérémonie de commémoration du 10 Juin 44 à Oradour sur Glane.
- La tenue du bureau de vote pour les législatives s'est bien passée malgré l'absence de certains élus. Je rappelle que c'est une obligation des conseillers et que le Préfet peut démettre un élu de son mandat... Merci à nos administrés qui sont venus en renfort pour la tenue du bureau et pour les dépouillements. Election de notre Président de comcom comme député.
- Réunion avec le bureau LARBRE dans le cadre du diagnostic de notre réseau d'eau potable, phase I. Il y aura des travaux mais l'essentiel des réseaux est connu, la gestion est rigoureuse avec un taux de rendement qui est supérieur à 80 %.
- Assemblée générale de l'ACCA s'est bien passée.
- Visite de contrôle de la station d'épuration par le SATESE. Nous aurons encore des observations puisque la vidange du bassin de décantation devait se faire quelques jours plus tard. C'est maintenant fait. Il reste des herbes en suspension sur le bassin à retirer.
- Conseil d'école : parole à Gérard
- Rentrée des classes, nous devrions à 1 ou 2 élèves près compenser le départ de 14 CM2
- Accueil de Pauline GRESSIER la nouvelle directrice d'école
- Evaluation de la maison du lac- Nous disposons maintenant de 3 évaluations (les domaines ainsi que 2 agences)
- Conseil municipal des jeunes le 25 juin. Un peu dissipés, point sur les fiches faune et flore et boîte à livres.
- Eglise de St-Hilaire : AG de Patrimoine et culture – Entretien de la cour anglaise par les bénévoles de l'association, Concert et vernissage de l'expo Pierre MARCHAND
- Repas ACDP pour le départ du tour de France
- Fête des écoles avec de nombreux participants. L'APE manque de bénévoles.
- Départ de la directrice de l'école et du dernier Maître arrivé.
- Commission de sécurité au plan d'eau s'est bien passée et tous les saisonniers ont embauché en temps et en heure. Fuite sur la digue du Lac. Nous avons eu beaucoup de chance. Une cheminée s'était créée au déversoir côté salle polyvalente avec seulement une croûte d'une vingtaine de centimètres... La chambre froide a rendu l'âme. Yves BOUTINAUD la maintenait sous perfusion depuis 8 ans, cela ne pouvait pas durer éternellement. Le moteur du toboggan a lâché le 1^{er} juillet. Tout est à nouveau en service.
- 3 marchés gourmands ont eu lieu. Marie Line a la parole. Des dysfonctionnements importants et sans réaction aux demandes de madame le Maire ont amené à adresser une lettre RAR à la Présidente de l'association des marchés gourmands.
- RDV avec CMC TP qui a remis ses devis de réparation de voirie à hauteur à minima de 254 000 € H.T.
- Les travaux de Puycheny sont bien avancés. Il manque le marquage qui devrait être fait le 8 août.

- 14 juillet : madame le Maire a eu l'honneur, à l'invitation du Président de la République, de représenter la commune de St-Hilaire les Places au défilé du 14 juillet. Un second Maire était aussi invité : Philippe LACROIX, Maire d'Oradour sur Glane.
- Accueil la semaine dernière de Madame Catherine VALLERY-RABOT de la sauvegarde de l'Art Français. Fondation qui pourrait, si le dossier est accepté par le conseil d'administration, venir en aide sur la restauration de l'église de St-Hilaire et de l'atelier musée de la Terre.
- Accueil d'Adrien BECO mais je laisse la parole à Gérard
- Accueil d'un jeune maraîcher qui devrait s'installer sur la commune en 2023.
- Incendie des meubles BRUZAT le 20 Mai. L'outil de production a été préservé mais deux commandes prêtes à livrer ont été détruites. Des dégâts importants sur les locaux et tout le matériel pour l'installation d'une seconde chaîne de brûlage ont été détruits.
- ADEF Résidences sera audité par le CD 87 le 1.09 pour présenter le dossier maison de retraite à Bosmie l'Aiguille et l'établissement secondaire à St-Hilaire les Places. Ils viendront visiter la maison THARAUD l'après-midi ainsi que 2 autres sites qui pourraient accueillir un projet similaire.
- Participation au repas des tuiliers.

La séance est levée à 21h10.